

**Arrêté du 30 novembre 2004 portant nomination  
au comité d'hygiène et de sécurité ministériel**

NOR : *DEVG0540041A*

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre de l'écologie et du développement durable,  
Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires ;  
Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;  
Vu l'arrêté du 3 juin 1985 portant création d'un comité technique paritaire ministériel au ministère de l'environnement ;  
Vu l'arrêté du 19 septembre 1995 modifié portant création d'un comité d'hygiène et de sécurité ministériel ;  
Vu l'arrêté du 28 septembre 1995 modifié portant composition du comité d'hygiène et de sécurité ministériel ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2002 fixant la répartition des sièges des représentants du personnel au comité d'hygiène et de sécurité ministériel ;  
Vu les propositions des organisations syndicales,  
Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés en qualité de représentants de l'administration :

*Titulaires*

M. Massé (Francis), directeur général adjoint de l'administration, des finances et des affaires internationales, président.  
M. Ayphassorho (Hugues), directeur régional de l'environnement de la région Aquitaine.  
M. Lerat (François), directeur régional de l'environnement de la région Haute-Normandie.  
Mme Koé (Jocelyne), directrice des ressources humaines de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage.  
M. Aubourg (Marc), secrétaire général du Conseil supérieur de la pêche.

*Suppléants*

Mme Settimo (Marie-Christine), chargée de la sous-direction des ressources humaines, par intérim.  
Mme Malmassari (Nicole), sous-directrice des affaires financières et de la logistique.  
Mme Bour-Desprez (Barbara), directrice adjointe de la direction régionale de l'environnement Nord - Pas-de-Calais.  
M. Pépin (Alain), secrétaire général du Parc national des Cévennes.  
M. Hermeline (Daniel), directeur du personnel et des ressources humaines de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

Article 2

Sont nommés en qualité de représentants du personnel :

*Titulaires*

Au titre du SNE :  
M. Robert (André) ;  
M. Marsollier (Jean-Marc) ;  
M. Gabarrou (Patrick) ;  
M. Dherment (Jean-Claude).  
Au titre de l'UNSA :  
M. Van Bosterhautd (Patrice) ;  
M. Poinat (Guillaume).  
Au titre de la CGT :  
M. Duby (Patrick).

*Suppléants*

Au titre du SNE :  
M. Lickel (Pierre) ;  
M. Lamarre (Christian) ;

Mme Moissenot (Myriam) ;  
M. Petel (Frédéric).  
    Au titre de l'UNSA :  
M. Kolakowski (François) ;  
M. Vittaut (Jean-Pierre).  
    Au titre de la CGT :  
M. Grandjean (Jean-Yves).

#### Article 3

L'arrêté du 5 mai 2004 portant nomination des membres du comité d'hygiène et de sécurité ministériel est abrogé.

#### Article 4

Le directeur général de l'administration, des finances et des affaires internationales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie et du développement durable.

Fait à Paris, le 30 novembre 2004.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le directeur général de l'administration,  
des finances et des affaires  
internationales,*  
E. Rébeillé-Borgella